



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le 28 MARS 2024

Acte publié électroniquement
le 29 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024**

OBJET : Affectation du résultat du CCAS

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 19 mars 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 27 mars 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Madame Hélène COURADES, Administratrice élue

Administrateur excusé: /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2023 soumis au Conseil d'Administration,

VU le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 soumis au Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire qui s'élève à 109 421.58 €,

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire qui s'élève à 391 022.94 €,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'intégrer ces résultats reportés au budget primitif 2024 comme suit :

Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	109 421.58 €
<hr/>	
Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté n-1	391 022.94 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation du résultat du CCAS

Date de transmission de l'acte : 28/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2024

Numéro de l'acte : 2024032711 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20240327-2024032711-DE

Date de décision : 27/03/2024

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. délib. doc. budgétaires (BP, DM, CA, affectation résultats, compte gestion)